

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Renaud BERETTI	X		
3. Lydéric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER	X		
9. Alain HOTIER	X		
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER	X		
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

Autres présents non votants :

BARIL Sylvie	Responsable du service de lutte contre l'isolement
BAUDEL Benjamin	Responsable usages numériques
BORRELY-DUBINI Muriel	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
BOSSAN Emma	Responsable du service juridique et procédures foncières
BOUTGES Sophie	Directrice de l'EHPAD des Grillons
COSTA DE BEAUREGARD	Directrice des affaires juridiques
DIDIER Fabien	Directeur des ressources humaines
FABRE Ingrid	Responsable du service communication
FERNANDEZ Valentin	Administrateur système et réseau
GALLIER Marjorie	Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité
HABOUZIT Matilde	Responsable du service pilotage de la performance et du service système d'information
HUGOT Amandine	Directrice générale adjointe de Grand Lac
LAVAISSIERE Laurent	Directeur Général des Services
MOLLARD Géraldine	Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VIEIRA Bérénice	Juriste

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 mai 2026.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 21 mai 2026 a été transmis le 13 mai 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267308428-20260521-DEL19266-DE
Date de réception préfecture : 26/05/2026

DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2026

Exécutoire le : **26 MAI 2026**

Publiée/Notifiée le : **26 MAI 2026**

Visée le **26 MAI 2026**

COMMANDE PUBLIQUE **Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres**

L'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les modalités d'élection des membres du Conseil d'Administration à la Commission d'Appel d'Offres sont conformes aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit que la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant (président ou élu ayant reçu délégation), et par cinq membres de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Afin de permettre la reprise du fonctionnement des services, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres lors de la séance du conseil d'administration du 21 mai 2026.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de cette commission par élection de ses membres, il appartient à l'assemblée délibérante, conformément à l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Ainsi, il est proposé d'accepter le dépôt des listes au cours de la présente séance.

Les listes devront être adressées à la secrétaire de séance.

Il est proposé qu'une suspension de séance de 15 minutes maximum intervienne afin de laisser le temps nécessaire à la constitution et au dépôt des listes.

Les conditions de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres sont fixées comme suit :

- Les listes seront déposées auprès de la secrétaire de séance lors de la suspension de séance précitée,
- Les listes devront indiquer le nom de la commission ainsi que les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales,
- En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-2, L.1411-5 et D. 1411-5,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les conditions de dépôt de listes concernant la désignation des représentants de la Commission d'Appel d'Offres.

Aix-les-Bains, le 21 mai 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Marie RENAUD

<ul style="list-style-type: none">- Conseillers en exercice : 15- Présents : 15- Présents et représentés : 15- Abstentions : 0- Votants : 15- Pour : 15- Contre : 0- Blancs : 0
--

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20260521-DELIB277-DE Date de réception préfecture : 26/05/2026
--

Acte à classer

DELIB277

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-26T10-33-48.00 (MI269980723)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20260521-DELIB277-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres

Date de décision : 21/05/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [12_DELIB_CP_Conditions_dépôt_lis...](#) **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

[Conseil_2026-05-21_Page_de_garde.PDF](#) **Type PJ :** 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 18/05/26 à 16:12

Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)

Mis à jour Date 21/05/26 à 08:35

Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)

Transmis Date 26/05/26 à 10:33

Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)

Accusé de réception Date 26/05/26 à 10:39